



## DEMAIN EN **-apd**

La deuxième Assemblée de personnes déléguées se tiendra **le mardi 7 octobre, à 17 h 45**, à la Plaza Antique. À l'ordre du jour, notamment : relations avec le CSSDM, nomination aux différentes délégations, aux comités paritaires et au CCSEHDAA, élection pour les postes vacants de comités statutaires, mécanisme de composition de la classe et délai de la compensation financière.

— FGJ



Leslie Lemberger, conseillère

## RAPPEL — FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES — LISTE DE PRIORITÉ — RENCONTRE D'INFORMATION

L'Alliance rappelle aux personnes enseignantes qui sont nouvellement inscrites sur la liste de priorité, mise à jour en octobre, qu'une rencontre d'information leur est offerte. Elle se déroulera à **17 h ce mercredi 8 octobre 2025**, sur la plateforme numérique Zoom. Pour y participer, vous devez vous inscrire [en cliquant sur ce lien](#).

# UN RAPPORT SUPERFLU

Le 2 juin dernier, après 2 ans de travaux et 450 000 \$ provenant des fonds publics, le comité dit « des sages » a publié son rapport sur l'identité de genre. Créé dans la foulée de débats médiatisés autour d'une enseignante non binaire et de toilettes non genrées dans une école, ce comité a pourtant été formé sans inclure de personnes de la communauté trans — un choix vivement critiqué. Peut-on imaginer un comité sur les droits des femmes composé uniquement d'hommes ?

### UNE MÉTHODOLOGIE CONTESTÉE

Dès sa publication, plusieurs organismes de la communauté LGBTQ2S+ ont, avec raison, dénoncé les nombreuses failles méthodologiques du rapport : manque de transparence sur la recherche, citations anonymes non vérifiables et traitement équivalent de points de vue pourtant inégalement fondés. Le rapport oppose systématiquement deux visions — pour ou contre les avancées actuelles — sans reconnaître que la majorité des milieux médical et communautaire appuient fermement les droits des personnes trans. Plus étonnant encore, certaines sections évoquent la « contagion sociale » ou l'influence des réseaux sociaux pour expliquer la hausse des transitions chez les jeunes, reprenant des théories discréditées.

### UN RECU POUR L'ÉCOLE INCLUSIVE

Le rapport recommande « d'informer en amont les parents sur le contenu du cours d'éducation à la sexualité et de leur offrir un espace sécuritaire pour exprimer leurs préoccupations auprès des autorités scolaires ». Cette proposition risque de normaliser l'absentéisme déjà observé dans certaines écoles les jours où ces cours sont donnés et de légitimer les objections à un contenu faisant pourtant partie intégrante du programme de formation de l'école québécoise (PFEQ). À quand un espace sécuritaire pour les parents voulant se plaindre des contenus en science, en français et en histoire ? Rappelons que dans le respect du PFEQ, les enseignantes et enseignants ont l'autonomie professionnelle pour déterminer les méthodes pédagogiques et interventions requises dans leur enseignement.

Le rapport insiste aussi pour que les jeunes trans soient incité·e·s à se confier à leurs parents. Si cette implication familiale est souhaitable, elle



n'est malheureusement pas toujours possible ni sécuritaire pour le ou la jeune. Le recours proposé à la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) dans certains cas soulève des inquiétudes : refuser d'impliquer les parents ne signifie pas qu'ils sont maltraitants ! Chaque situation est unique et la parole du ou de la jeune, surtout si il, elle ou iel a 14 ans ou plus, doit primer.

### DES RETOMBÉES VISIBLES

Ce rapport a déjà des effets. Le ministre responsable de la promotion de la langue française, Jean-François Roberge, s'en est servi pour interdire l'usage du langage inclusif — incluant les néologismes comme iel — dans les communications gouvernementales. Une décision qui met un frein à une évolution naturelle de la langue vers une meilleure représentativité pour les femmes et une meilleure inclusion des personnes LGBTQ2S+. L'Alliance a adopté l'an passé une [politique](#) en faveur de ce langage.

Il est important de retenir que les recommandations contenues dans ce rapport ne sont pas des consignes et n'ont pas à être appliquées dans les écoles. Ce sont toujours [les lignes directrices du ministère](#) — inspirées par le guide de la Table de lutte contre l'homophobie et la transphobie dans les milieux de l'éducation — qui doivent guider les pratiques scolaires. Ce guide, fruit du travail consensuel entre employeurs, syndicats, parents et étudiant·e·s, constitue déjà une base solide. À cet égard, le rapport du comité s'avère superflu.

Suite en page 5.

## SOIRÉE DE NOMINATION DE PERSONNES DÉLÉGUÉES ET ASSEMBLÉE CONSULTATIVE POUR LES MEMBRES À STATUT PRÉCAIRE ET EN DÉBUT D'EMPLOI

— FGJ

L'Alliance organise une réunion lors de laquelle les membres à statut précaire de la formation des jeunes (FGJ) auront la possibilité d'élire des personnes déléguées qui pourront les représenter à l'Assemblée des personnes déléguées, en portant leur voix et en faisant connaître leur réalité.

Cette rencontre se tiendra en vidéoconférence Zoom **de 17 h 30 à 19 h le mercredi 15 octobre 2025**. Elle permettra aux membres d'échanger et de procéder aux nominations.

Aucune expérience syndicale n'est nécessaire pour vous présenter aux élections. Cependant, vous devez être membre en règle afin de devenir une personne déléguée. Sachez que nous sommes là pour vous soutenir. Il y a notamment des formations offertes par l'Alliance pour vous guider dans votre rôle de personne déléguée. La soirée sera aussi l'occasion de réfléchir et d'échanger sur les enjeux et problématiques vécus par les profs en début de carrière au CSSDM ainsi que de donner des pistes visant à valoriser les membres à statut précaire.

Pour pouvoir participer à cette soirée, prière de vous inscrire **avant 12 h, le mardi 14 octobre 2025**, en remplissant ce [formulaire](#).



En espérant vous y rencontrer.

● **Jehanne Blaise, vice-présidente**

## FORMATION SYNDICALE EREHDAA — RECONNAISSANCE ET DÉMARCHE DU PLAN D'INTERVENTION

— FGJ

Cette session porte sur les mécanismes menant à la reconnaissance des élèves à risque et des élèves handicapé-e-s ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EREHDAA) ainsi que sur la demande de services. La formation traite aussi des différents mécanismes pouvant mener à l'ouverture d'un plan d'intervention. Il sera également question des encadrements entourant le choix du lieu de scolarisation des EHDAA (classe ordinaire ou spécialisée) et de la notion conventionnée de « contrainte excessive » chez les EHDAA intégré-e-s en classe ordinaire. Enfin, bien que la formation ne soit pas exclusivement sur ce sujet, nous aborderons le fonctionnement du nouveau « mécanisme » en lien avec la composition de la classe ordinaire au primaire et secondaire.

Cette session, avec libérations syndicales, se tiendra **le mardi 28 octobre 2025 de 9 h 30 à 15 h 30**, aux bureaux de l'Alliance. Pour permettre la libération des participant-e-s, les inscriptions doivent être transmises **avant 15 h le vendredi 17 octobre** en utilisant ce [formulaire](#). Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Melissa Hernandez par courriel : [formation@alliancedesprofs.qc.ca](mailto:formation@alliancedesprofs.qc.ca).



● **Marie Contant, vice-présidente**  
**Sébastien Bergeron, conseiller**

## RAPPEL — APPEL DE CANDIDATURES TABLE DE TRAVAIL EN FRANCISATION (EDA)



La table de travail en francisation sera formée de neuf membres, incluant une membre du Conseil d'administration. Les rencontres auront lieu sur libération (demi-journée) ou en soirée. Pour plus de renseignements, consultez le [BIS](#) numéro 6.

Si vous désirez faire partie de cette table, veuillez faire parvenir votre candidature **au plus tard à 15 h le vendredi 10 octobre 2025** en remplissant ce [formulaire](#).



● **Jehanne Blaise, vice-présidente**

## SOUPER-CONFÉRENCE BIENVENUE À L'ALLIANCE

Spécialement conçue pour les membres ayant adhéré à notre syndicat au cours des trois dernières années, cette soirée vous permettra non seulement de mieux connaître l'Alliance et la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) ainsi que les services qu'elles vous offrent, mais elle vous permettra également d'approfondir vos connaissances sur l'autonomie professionnelle. Surtout, vous aurez l'opportunité de discuter et de créer des liens avec des collègues de divers secteurs qui vivent eux aussi les défis de l'arrivée au Centre de services scolaires de Montréal (CSSDM). Ce souper-conférence gratuit se tiendra à la Plaza Antique, **le jeudi 30 octobre 2025 de 17 h 30 à 20 h 30**. Les membres du Conseil d'administration de l'Alliance ainsi que Patrick Bydal, vice-président à la vie politique à la FAE, seront présent-e-s afin d'échanger avec vous.

Les personnes intéressées doivent remplir ce [formulaire](#) **avant 15 h le vendredi 17 octobre**.

Pour toute information supplémentaire concernant votre inscription, y compris les modifications ou annulations, n'hésitez pas à contacter Melissa Hernandez par courriel à l'adresse suivante : [formation@alliancedesprofs.qc.ca](mailto:formation@alliancedesprofs.qc.ca).

Au plaisir de vous rencontrer!

● **Sue Bradley, vice-présidente**  
**Éric Girard, vice-président**  
**Jehanne Blaise, vice-présidente**



# RENCONTRES PROFESSIONNELLES À L'ÈRE DE L'UNIFORMISATION

Lors d'une rencontre du Comité pédagogique de consultation (CPC) tenue en juin dernier, les représentante-s du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) ont informé l'Alliance que l'employeur exigerait dès cette année (2025-2026) de ses directions d'établissement qu'elles tiennent annuellement avec chaque enseignante et enseignant deux rencontres professionnelles. On a annoncé que ces rencontres porteront sur le respect des normes et modalités d'évaluation des apprentissages des élèves (NME), de la *Politique d'évaluation des apprentissages*, de la *Politique d'adaptation scolaire*, du *Programme de formation de l'école québécoise* (PFEQ) et des autres programmes d'études, du projet éducatif (PÉ) ainsi que sur les besoins de développement professionnel et sur des sujets d'actualité divers.

## GRIEF DÉPOSÉ

Or, elles et ils n'ont aucunement consulté les représentante-s des profs avant de prendre la décision. Pourtant, il s'agit clairement d'une orientation institutionnelle qui les concerne au premier chef. Nous aurions certainement eu des recommandations à faire à l'employeur pour tenter de l'influencer, notamment quant au respect de l'autonomie professionnelle et des mécanismes locaux de consultation. C'est pourquoi, pour contester l'absence de consultation des représentante-s, l'Alliance a déposé un grief.

## DÉPÔT EN CPEPE

Nous tenons à vous rappeler que les modalités et la liste des sujets des rencontres professionnelles doivent, selon la *Convention collective locale*, être déposées pour information au Comité de participation des enseignantes et des enseignants aux politiques de l'école (CPEPE). Si cette information n'a pas été déposée en CPEPE, nous vous invitons donc à communiquer avec la personne conseillère responsable de votre secteur.

## MISES EN GARDE LORS DES RENCONTRES

Nous tenons également à vous rappeler que les NME doivent faire l'objet d'une proposition des profs conformément à la Loi sur l'instruction publique (LIP), proposition qui doit être déterminée entre vous en l'absence de la direction en vertu de la quasi-totalité des politiques locales de consultation dans les milieux.

Si, lors des rencontres professionnelles, votre direction vous demande votre avis sur les NME,

il convient de lui répondre que vous souhaitez en discuter entre collègues et que, le cas échéant, la proposition de NME des enseignant-e-s lui sera remise dans les délais prescrits, soit dans les 30 jours suivant une demande de sa part en ce sens. **Les NME approuvées par la direction sont prescriptives et il va de soi qu'elles doivent être respectées.**

En ce qui concerne la *Politique d'évaluation des apprentissages*, il est aussi adéquat de souligner qu'il s'agit de la vision ministérielle transmise en 2003 dans la foulée de la réforme à la formation générale des jeunes (FGJ). **Il ne s'agit surtout pas d'un encadrement légal prescriptif au même titre que les nombreux encadrements qui régissent déjà le travail des enseignant-e-s.** En vertu de la LIP, les profs disposent de l'autonomie professionnelle nécessaire, en respect du PÉ, des autres encadrements légaux, dont les NME approuvées dans votre milieu, pour gérer la conduite des élèves et groupes d'élèves dont elles et ils ont la responsabilité, déterminer les modalités d'intervention pédagogiques et choisir les instruments pour évaluer les apprentissages de leurs élèves. Il est aussi utile de rappeler à votre direction qu'il appartient aux profs seul-e-s d'attribuer un résultat faisant suite à l'évaluation des élèves qui leur sont confié-e-s. La pédagogie étant une science en constante évolution, il serait mal avisé, voire hasardeux, qu'on impose aux enseignant-e-s une certaine vision ou une approche unique ou restrictive s'y rattachant. À l'instar de l'Alliance, l'employeur devrait défendre votre autonomie professionnelle et non tenter de la réduire.

Nous vous invitons donc également à répondre à votre direction que votre vision de l'évaluation relève de votre autonomie et que vous serez prêt-e-s à en discuter entre collègues pour déterminer entre vous une éventuelle proposition de NME, le cas échéant. Vous pouvez cependant dire à votre direction qu'elle peut rassurer le CSSDM : vous et les collègues de votre école ou centre évaluez bel et bien les apprentissages des élèves et appliquez les épreuves ministérielles imposées, conformément à ce que prescrit la LIP.

Quant au respect de la politique de l'adaptation scolaire évoquée par l'employeur, bien qu'on ne sache pas précisément à quelle politique il réfère, l'Alliance s'appuie sur la *Politique relative à l'organisation des services aux élèves*

*handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage* (EHDA) du CSSDM à la formation générale des jeunes (FGJ) pour formuler les rappels qui suivent. Il convient d'indiquer à votre direction qu'il va non seulement de soi que les élèves ont le droit de recevoir les services éducatifs complémentaires et particuliers adaptés à leurs besoins, mais aussi que l'usage de ce droit exige les ressources nécessaires et que l'employeur doit y voir. À ce sujet, il importe d'évoquer que cette politique comporte une section portant sur les services d'appui à l'intégration, qui prévoit que le centre de services, « en collaboration avec l'école, soutient le personnel enseignant dans l'adaptation de son enseignement et de ses modes d'intervention par :

- la formation continue;
- le perfectionnement et la mise à jour des connaissances au regard des facteurs de réussite des élèves handicapés ou en difficulté;
- les services d'adaptation/réadaptation offerts par les établissements du MSSS;
- les services complémentaires ou particuliers;
- les mesures favorisant la participation de l'enseignant à l'élaboration et au suivi du plan d'intervention;
- les mesures facilitant la consultation des autres intervenants de l'école et le partage de l'expertise;
- l'implication de la direction de l'école;
- les mesures favorisant la communication avec les parents;
- les services d'aide à l'apprentissage ou au comportement de l'élève.»

Sur le respect du PFEQ ou des programmes d'études applicables, il convient d'ajouter que vous respectez aussi en l'occurrence les cadres d'évaluation, la progression des apprentissages, la LIP, le *Régime pédagogique* et l'*Instruction annuelle*. Et pour ce qui est du PÉ qui doit pareillement être respecté, il convient de lui indiquer qu'il peut être révisé au besoin et qu'à force de l'invoquer sans cesse, notamment par le biais de sa régulation à trois moments annuellement (voir à ce sujet l'article du *BIS* du 29 septembre 2025), on risque de banaliser tout ce qu'il ne contient pas, au détriment des élèves.

## VRAIS OBJECTIFS DES RENCONTRES PROFESSIONNELLES

Ce qui importe par-dessus tout, c'est qu'une rencontre professionnelle devrait être une rencontre planifiée avec chaque enseignante et enseignant de l'école à un moment choisi dans l'année **pour discuter de pédagogie** (et non pour se faire imposer une vision). **Ça ne devrait donc pas être** une rencontre portant sur :

- sa santé, son état d'esprit ou les relations professionnelles ;
- l'autoévaluation ;
- une nature disciplinaire (ex. : assiduité, comportement, attitude professionnelle, etc.) ;
- une remise en question ou approbation de notes de vos élèves ;
- la connaissance de vos besoins de perfectionnement, car c'est le mandat du Comité local de perfectionnement (CLP) ;
- une demande de services pour une ou un EHDAA (FGJ) (les besoins des élèves HDAA peuvent être discutés, mais il faut s'assurer de remplir ensuite le formulaire à cet effet pour officialiser les demandes) ;
- une discussion sur l'organisation des services pour les EHDAA (c'est le mandat du Comité-école EREHDAA).

Aucune rencontre ne devrait avoir pour objectif : de demander une révision de note sans qu'un parent ait fait une demande formelle ; d'imposer des méthodes d'évaluation, d'enseignement, de gestion ou bien du matériel pédagogique qui entreraient en conflit avec l'autonomie professionnelle ; de connaître vos impressions et sentiments à l'égard de collègues ou de leur prestation de travail. Bien qu'il soit toujours intéressant de discuter d'actualités, il conviendra d'indiquer à votre direction que de tels échanges informels ne devraient pas vous priver du temps précieux dont vous disposez pour remplir les obligations liées à votre tâche enseignante et que vous avez donc mieux à faire.

**Toutes ces rencontres doivent cependant être comptabilisées** d'une façon ou d'une autre dans les heures de travail reconnues annuellement dans les autres tâches professionnelles (ATP, à l'extérieur des 200 heures relevant de votre travail personnel) et avoir lieu à l'intérieur des paramètres conventionnés de la tâche et de la semaine régulière de travail.

Enfin, nous vous suggérons de profiter de ces rencontres pour poser des questions à la direction sur des sujets préoccupants touchant la réalisation de votre tâche (soutien apporté par la direction, manque de matériel, manque de services, etc.) et lui demander un suivi par écrit en l'absence de réponses satisfaisantes.

● **Vincent Hamel Davignon, conseiller pour la formation professionnelle**

**Roberto D'Amico, conseiller pour le primaire**

**Jean-François Audet, conseiller pour le secondaire**

**Chantal Forcier, conseillère pour l'éducation des adultes**

**Sébastien Bergeron, conseiller pour le dossier EHDAA**

**Amélie Piché Richard, vice-présidente**



## ENCORE EN MARCHÉ POUR TRANSFORMER LE MONDE



Le 18 octobre prochain, des féministes de toutes les régions se rassembleront à Québec pour une journée de mobilisation collective : la Marche mondiale des femmes. Joignez-vous à la délégation de l'Intersyndicale des femmes, dont l'Alliance est membre, pour faire entendre

notre voix ! Sous le thème *Encore en marche pour transformer le monde*, nous prendrons la rue ensemble pour dénoncer la pauvreté, les violences faites aux femmes et la crise environnementale.

### NOUS MARCHERONS POUR...

- Le droit des filles et des femmes de vivre en paix et en sécurité.
- Le droit des filles et des femmes de pouvoir faire leurs propres choix libres et éclairés et que ceux-ci soient respectés.
- Le droit à un revenu décent garantissant une autonomie économique aux femmes pour vivre dans la dignité.

- Le droit à un accès gratuit et universel à des services publics de qualité, notamment en santé et services sociaux, en éducation, etc.
- Le droit de vivre dans un environnement sain et respectueux des humains, des communautés et de la biodiversité.

Information : [Événement Facebook](#).

Les personnes intéressées à faire partie de notre délégation doivent remplir ce [formulaire](#).

● **Sue Bradley, vice-présidente**  
**Marie Contant, vice-présidente**  
**Élyse Bourbeau, secrétaire-trésorière**



# ON S'EST FAIT ENTENDRE, POUR QU'IL Y AIT UNE SUITE DU MONDE

Le 27 septembre dernier, de Baie-Saint-Paul à Gatineau, en passant par Québec et Montréal, des milliers de personnes ont joint leur voix dans le cadre de l'événement *Pour la suite du monde*. L'Alliance était aux côtés de citoyen-ne-s et de représentant-e-s de milieux engagés, toutes et tous mobilisé-e-s autour d'une vision démocratique de la transition environnementale et sociale.

Nous revendiquons un véritable dialogue social pour mettre en œuvre une transition à la hauteur des enjeux. La société civile fait des propositions et travaille en concertation depuis plusieurs années. Il est temps qu'on nous écoute !



● **Marie Contant, vice-présidente**  
**Élyse Bourbeau, secrétaire-trésorière**



Photos : Alliance



## UN RAPPORT SUPERFLU (SUITE)

### DES DROITS FONDAMENTAUX À RESPECTER

La Charte des droits et libertés du Québec est claire : les femmes trans sont des femmes, les hommes trans sont des hommes et les personnes non binaires ont droit à la reconnaissance de leur identité. Le rapport du comité dit « des sages », loin de clarifier, ajoute à la confusion. Les principales organisations syndicales du milieu de l'éducation l'ont d'ailleurs dénoncé dans une [lettre d'opinion](#) publiée le 26 septembre.

L'employeur a la responsabilité de créer des environnements scolaires sécuritaires et inclusifs pour toutes et tous. Espérons donc que ce rapport ne vienne pas effacer les avancées ni l'expertise développée sur le terrain !

### BESOIN D'OUTILS CONCRETS ?

Vous souhaitez aborder ces enjeux en classe ou organiser une activité pédagogique ? L'Alliance met à votre disposition une pochette de documentation conçue par le comité LGBTQ2S+ et allié-e-s de l'Alliance. Elle répond aux besoins exprimés par vos collègues. [Commandez-la facilement ici.](#)



● **Catherine Beauvais-St-Pierre, présidente**  
**Élyse Bourbeau, secrétaire-trésorière**

## ENSEMBLE POUR DÉFENDRE L'ÉCOLE PUBLIQUE.

MOINS DE MOYENS, PLUS DE PRESSION SUR LES PROFS :  
AFFAIBLIR L'ÉCOLE PUBLIQUE MONTRÉLAISE,  
C'EST COMPROMETTRE L'AVENIR DE NOS ÉLÈVES.

L'ALLIANCE REFUSE DE RESTER SILENCIEUSE.



▲ Publicité de l'Alliance parue dans *Le Devoir* à l'occasion de la Semaine pour l'école publique.

